

TARIFS 2023-2024

de l'Association Creusoise de Taï Chi et Chi-Kong (**ACTCCK**)

Débutants : 2 premiers cours gratuits.

Pour toute précision, n'hésitez pas à consulter Pascal Labesse lors des cours ou au 06 74 67 93 94.

1 - A L'INSCRIPTION (au 3^{ème} cours pour les débutants)

Adhésion annuelle à l'ACTCCK - 40 € - correspondant à :

Fonds propres revenant à l'association ACTCCK	38€	Obligatoire
Adhésion de l'ACTCCK à la Fédération d'Associations Bourges Taï Chi Chuan FABTCC	2€ / adhérent	Obligatoire
<u>EN OPTION</u> : Complémentaire individuelle par la Maïf (I.A. Sport+)	14€ 63	<u>Facultatif</u>

2 - PAIEMENT DES COURS

<u>En année pleine</u> :	1 cours d'1h / semaine	débutants (pour 9 mois) : 288 €	} 32 € / mois
		anciens adhérents (pour 10 mois) : 320 €	
	1 cours d'1h1/4 / semaine	débutants (pour 9 mois) : 360 €	} 40 € / mois
		anciens adhérents (pour 10 mois) : 400 €	

● **L'engagement se fait pour l'année complète.**

- Néanmoins, afin de mieux leur laisser le temps de découvrir la discipline, **les débutants** qui le voudraient peuvent ne s'engager que pour 1 trimestre – et ne renouveler leurs règlements que s'ils souhaitent poursuivre.

- **Inscriptions tardives** : paiement des cours proratisé au nombre de mois restants.

● **Pour les pratiquants qui suivraient plusieurs cours par semaine**, les forfaits mensuels passent respectivement à 40 € / mois pour plusieurs cours d'1h et à 46 € / mois pour plusieurs cours dont au moins un d'1h 1/4.

● **Le paiement de toutes les cotisations dues se fait dès l'adhésion** ; la formule d'acquittement choisie – mensuelle, trimestrielle ou annuelle – sera respectée. En cas de règlement par trimestre vous pourrez déduire 10% sur les sommes dues (règlement début septembre : adhésion* + 1^{er} mois et 3 trimestres) ; si vous réglez toute l'année en une seule fois, la réduction de 10% s'applique également. En cas de période(s) d'arrêt(s) pour raison de force majeure, les règlements non encore encaissés correspondants à ces périodes vous seront remboursés.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'ACTCCK

En cas d'absence de l'adhérent, celui-ci peut rattraper son cours lors d'une autre séance du planning. En cas d'absence du professeur, ce dernier propose soit une autre date de cours, soit une réduction de la cotisation.

Possibilité de **COURS PARTICULIERS** (nombre de créneaux très limité) : 45 € de l'heure ; à voir avec Pascal.

3 - **RÉDUCTIONS** (***NE S'APPLIQUENT PAS A L'ADHÉSION ANNUELLE : 1 SEUL TYPE DE RÉDUCTION / PERSONNE**)

40 % de réduction aux : 2^{ème} personne - et suivantes - d'une même famille (conjoint et/ou enfant à charge) vivant sous le même toit + scolaires, étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires d'aides (ARS, ASS, AAH, RSA).

Sur demande les cas particuliers seront examinés en commission